

TD Commentaire de Loi

Par **AudreyBons**, le **17/10/2013** à **13:48**

Bonjour à tous !

Je suis nouvelle sur le forum, en fait un petit problème se pose à moi..
Dans le cadre des td, j'ai un commentaire d'articles de loi à faire en Libertés Publiques.
La loi en question est celle du 10 octobre 2010 sur l'interdiction de la dissimulation du visage dans l'espace public, et les articles concernés sont le 1er et le 2nd.

(Article 1 : Nul ne peut, dans l'espace public, porter une tenue destinée à dissimuler son visage.

Article 2 : I. ? Pour l'application de l'article 1er, l'espace public est constitué des voies publiques ainsi que des lieux ouverts au public ou affectés à un service public.

II. ? L'interdiction prévue à l'article 1er ne s'applique pas si la tenue est prescrite ou autorisée par des dispositions législatives ou réglementaires, si elle est justifiée par des raisons de santé ou des motifs professionnels, ou si elle s'inscrit dans le cadre de pratiques sportives, de fêtes ou de manifestations artistiques ou traditionnelles.)

Voilà, j'ai déjà fait plusieurs commentaires d'articles dans ma licence mais celui ci me pose vraiment problème. Dois je rester dans le droit purement interne et commenter linéairement ces quelques lignes sans sortir du sujet ? Ou est ce que j'ai une marge de liberté ou je peux comparer la loi dans le droit communautaire, ce qu'il en est des autres pays, et en quelques sorte critiquer ce texte sans partir en dissertation bien sur.

Je sais pas trop ce que mon prof attend de moi, sur un sujet comme celui ci il me semble quasiment impossible de rester neutre en commentant simplement ces articles, alors que lors de la séance précédente, le prof nous a donné quelques pistes en nous disant que la loi était hypocrite ..

De plus, j'ai fait différentes recherches sur le sujet, j'ai pas mal de choses à dire mais je ne sais pas comment les dire sans m'éloigner du commentaire, des articles.

En fait je ne sais pas trop comment concilier commentaire et critique, sans partir en hors sujet.

Merci d'avance pour vos réponses

Audrey